



Pose de cuisine par le locataire (reclamation de raccordement)

Par **chris8345**, le **25/07/2022 à 11:35**

Bonjour,

Je suis propriétaire. Mon locataire a son arrivée m'a dit que la cuisine était peu fonctionnelle. J'ai eu un accord avec lui comme quoi je lui achetais la cuisine et les éléments électriques (plaques, four, évier et robinetterie) qu'il souhaitait, avec livraison à domicile. Et en compensation je diminuais le loyer s'il posait la cuisine. Ce qu'il a accepté. Aujourd'hui il me dit qu'il n'a posé que les meubles et qu'il n'a fait aucun raccordement. Et me réclame de payer pour les raccordements. Car pour lui la pose n'inclut pas les raccordements. J'ai le sentiment de me faire arnaquer vu qu'il a eu une baisse de loyer significative. (je me suis basée sur le prix de la pose par Ikea). Je récupère mon logement sans aucun raccordement. Est-il possible de faire déduire du dépôt de garantie les branchements ?
Cordialement
Christelle

Par **Louxor_91**, le **25/07/2022 à 11:47**

Bonjour,

en principe, vous avez un écrit irréfutable ? l'état des lieux entrant et sortant ! ? Votre locataire a loué un appartement équipé d'une cuisine fonctionnelle et il vous le rend avec une cuisine inutilisable ! ? Faites les choses dans les règles afin de lui imputer cette installation.

Par **Visiteur**, le **25/07/2022 à 12:07**

Bonjour,

Le locataire a donné son congé ? Qu'est-il noté sur les états des lieux d'entrée et de sortie ?

Comment peut-il réclamer le paiement des raccordements s'ils n'ont pas été faits ?

Précisez la situation et quels documents ont été signés entre vous et ce locataire ?

Par **chris8345**, le **25/07/2022** à **14:25**

Bonjour,

La locataire part cette semaine.

Je me demandais justement ce qu'il fallait que je mette dans l'état des lieux de sortie pour pouvoir lui imputer le raccordement.

"est ce que cuisine non fonctionnelle" est recevable ?

J'ai un artisan qui passe après ma remise des clés pour faire l'état des lieux et du travail à faire.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **25/07/2022** à **16:13**

Sur l'état des lieux il faut être **plus précis**.

Exemples :

Cuisinière non raccordée au gaz

Lavabo et robinet non raccordé à l'évacuation et non alimenté par l'eau froide ni chaude.

Four non raccordé à l'électricité par une prise 32A

Hotte non raccordée à l'électricité

Fonctionnement des équipements non vérifié puisque non alimentés.

Et vous exigez les factures pour pouvoir bénéficier des garanties des fournisseurs.